



Département de la Dordogne

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE d'ALLEMANS

L'an **deux mil vingt cinq, le dix huit juillet**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune **d'ALLEMANS**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Allain TRICOIRE**.

Étaient présents : M. Allain TRICOIRE, M. Joël BOUYER, Mme Moïsette CHAUMETTE, M. Jean MOULINIER, M. Gérard OLLIVIER, M. Daniel BORDERIE, Mme Patricia BORDERIE, Mme Emilie BOUCARD, M. Jean-Philippe CLÉMENT, M. Patrice DELARASSE, Mme Rachel LAMBERT, Mme Vanessa DUTEAU, Mme Gaëlle OLLIVIER.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. Fabrice GILLAIZEAU, Mme Géraldine CHATEAU.

Procurations : -

Secrétaire : M. Gérard OLLIVIER.

Ordre du jour :

- 01 - Construction maison habitation 3 Bis Rue du stade : Choix des artisans
- 02 - Devis marquage au sol : Signalisation 24
- 03 - Attribution subvention course cycliste UFOLEP
- 04 - Proposition Chambre Commerce et Industrie de la Dordogne : Recherche exploitant
- 05 - Remise gracieuse locataire 3 Ter Rue du Stade

---

**DÉLIBÉRATION N° 2025-17 : Construction maison habitation 1 Bis Rue du stade : Choix des artisans**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors d'une précédente séance, il avait été désignés différents artisans à consulter dans le cadre de la construction d'une maison d'habitation 3 Bis Rue du stade.

Cette consultation à été réalisée par le Cabinet GEOBAT de Ribérac et les résultats pour les lots ayant nécessité une étude complémentaire sont les suivants :

**LOT 7 Electricité/VMC/Chauffage (4 entreprises sollicitées)**

- SARL GUILLAUME de Saint Martial Viveyrols pour 6 246.38€ HT
- SAS GENDRON de Montmoreau pour 6 714.40€ HT

**LOT 7 Bis Chauffage/Climatisation (3 entreprises sollicitées)**

- SAS GENDRON de Montmoreau pour 1 605.60€ HT

**LOT 8 Plomberie/Sanitaires (5 entreprises sollicitées)**

- SAS GENDRON de Montmoreau pour 5 947.32€ HT

**LOT 9 Carrelages/Faïences (3 entreprises sollicitées)**

- GB CREA CARRELAGES de Petit Bersac pour 8 112.18€ HT
- SARL DANIEL de Montagrier pour 8 008.18€ HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les devis des entreprises suivantes :

**LOT 7 Electricité/VMC/Chauffage**

- SARL GUILLAUME de Saint Martial Viveyrols pour 6 246.38€ HT

**LOT 7 Bis Chauffage/Climatisation**

- SAS GENDRON de Montmoreau pour 1 605.60€ HT

**LOT 8 Plomberie/Sanitaires**

- SAS GENDRON de Montmoreau pour 5 947.32€ HT

**LOT 9 Carrelages/Faïences**

- SARL DANIEL de Montagnier pour 8 008.18€ HT

**SOIT un montant HT de travaux de 21 807.48€ HT**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants et à réaliser toutes les démarches relatives à cette affaire.

13 VOTANTS  
13 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N° 2025-18 : Devis marquage au sol : Signalisation 24**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'aménagement du bourg ont eu lieu en 2015 et que des travaux de marquages au sol avaient été réalisés pour matérialiser les places de parkings, bande de stop et de cédez le passage en autres.

Aujourd'hui il présente un devis de la société Signalisation 24 de Boulazac qui avait réalisé les dits travaux, pour repeindre ces marquages effacés par le temps.

Le devis de base s'élève à 2 249.00€ HT, sous réserve de travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte le devis de marquage de la société Signalisation 24.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cete affaire.

13 VOTANTS  
13 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N° 2025-19 : Attribution subvention course cycliste UFOLEP**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 10 août prochain aura lieu une course cycliste sur le territoire de la commune d'Allemans.

A ce titre il propose d'attribuer une subvention à l'Entente Cycliste Ribérac, organisatrice de la manifestation afin de participer au financement des récompenses attribuer aux coureurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'attribuer le somme de 600€ (six cent Euros) à l'Entente Cycliste de Ribérac pour l'organisation de la couse cycliste qui aura lieu le 10 août 2025.
- Précise que la dépense sera imputée à l'article 65748 du budget primitif 2025.

13 VOTANTS  
13 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N° 2025-20 : Proposition Chambre Commerce et Industrie de la Dordogne : Recherche exploitant**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors d'un précédent conseil, la commune avait demandée à la CCI de la Dordogne d'effectuer une étude de faisabilité dans le cadre de la restauration de l'ancienne charretterie en bar/restaurant.

Il propose aujourd'hui de leur confier la recherche d'un exploitant par le biais d'une prestation détaillée ci dessous :

Elle comprend :

- la définition des critères de sélection avec la collectivité ;
- mise en ligne de l'offre sur le site TransEntreprise, réseaux sociaux et autres sites de mise en relation spécialisés ;
- la création d'affiches A3 et de flyers distribués lors de nos matinées d'informations et toutes autres manifestations en lien avec la création/reprise d'entreprises ;
- la recherche de porteurs de projets ;
- la sélection des candidats à auditionner ;
- l'audition des candidats retenus en présence de la collectivité ;
- le classement des candidatures en fonction des grilles d'analyse remplies par le comité de sélection
- la modification du prévisionnel financier déjà effectué en fonction du profil des candidats retenus

Le montant de cette prestation s'élève à 1 200€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte le devis de la CCI Dordogne pour 1 200€ HT pour la prestation de recherche des futurs exploitants pour le projet de la charretterie
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cete affaire.

13 VOTANTS  
13 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 2025-21 : Remise gracieuse locataire 3 Ter Rue du Stade**

Monsieur le Maire rappelle que Mme GEORGES, locataire du pavillon, 1 Ter Rue du Stade, a intégré les lieux avec plusieurs mois de retards suite à des problèmes de raccordements. Aujourd'hui elle doit subir les désagréments de la construction du 2ème pavillon, bruits, poussière etc...

Il propose au conseil de faire une remise gracieuse d'un mois de loyer (six cent €uros) afin de compenser toutes les gênes occasionnées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

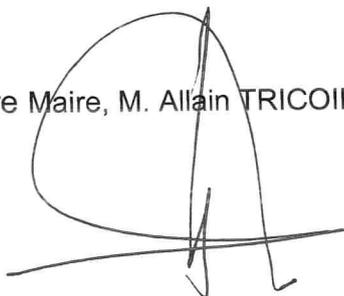
- Accepte la proposition de remise gracieuse au bénéfice de Mme Georges pour un montant de loyer (six cent €uros).
- Précise que l'écriture comptable sera imputée au mandat 6577 (remise gracieuse) en contrepartie du titre de loyer du mois d'Août 2025.

13 VOTANTS  
13 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 22/07/2025

Signature Maire, M. Allain TRICOIRE



Signature M. Gérard OLLIVIER.

